

MAIRIE DE VARENNES/TECHE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 14 Avril 2016, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

A L'ORDRE DU JOUR :

Compte administratif 2015 : Assainissement : Le Conseil Municipal sous la présidence de M. BELLANGER Gérard, approuve le compte administratif 2015 qui donne les résultats suivants :

- | | |
|---|---|
| - dépenses d'investissement : 548,34 € | - dépenses de fonctionnement : 138,29 € |
| - dépenses restantes à réaliser : néant | - recettes de fonctionnement : 797 € |
| - recettes d'investissement : 528,78 € | - excédent 2014 : 23,09 € |
| - déficit 2014 : 528,78 € | - excédent global : 681,80 € |
| - besoin de financement : 548,34 € | |

Compte administratif 2015 : Commune : Le Conseil Municipal sous la présidence de M. BELLANGER Gérard, approuve le compte administratif 2015 qui donne les résultats suivants :

- | | |
|---|---|
| - dépenses d'investissement : 106 434,11 € | - dépenses de fonctionnement : 197 091,78 € |
| - dépenses restantes à réaliser : 25 512 € | - recettes de fonctionnement : 227 993,68 € |
| - recettes d'investissement : 100 194,54 € | - excédent 2014 : 5 685,95 € |
| - recettes restantes à réaliser : 9 660 € | - excédent global : 36 587,85 € |
| - déficit 2014 : 6 670,21 € | |
| - besoin d'autofinancement : 28 761,78 € | |

Vote du BP 2016 Assainissement : Le budget a été voté à l'unanimité. Il s'élève en section de fonctionnement à la somme de : **850 €** (recettes et dépenses), et en section d'investissement à la somme de : **1 098 €**.

Vote des taux d'imposition 2016 : Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition de l'année 2016, comme suit :

TH : 12,95% FB : 11,45% FNB : 32,00%

Vote des subventions 2016 : Les subventions votées pour 2016 sont :

AFN : 40 € DDEN : 20 €
Bibliothèque de Prêt : 36 € Don du sang : 15 €

Vote du BP 2016 Commune : Le budget a été voté à l'unanimité. Il s'élève en section de fonctionnement à la somme de **232 554 €** (recettes et dépenses), et en section d'investissement à la somme de **124 343 €**.

Participation au Centre Social de JALIGNY/NEUILLY : Le Conseil Municipal donne son accord pour le financement de 1,00 € par habitant, pour l'Animation Globale, pour l'année 2016, soit une cotisation de **263 €uros**, et pour la participation de la commune d'un montant de **992 €uros** ; participation visant à équilibrer le budget 2016 des Accueils de Loisirs.

Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2016 : Le Conseil Municipal adopte la proposition d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2016, présentée au conseil d'école du 4 Mars 2016.

Révision loyer logement (A) :

Pas d'augmentation pour 2016, l'Indice de Référence des Loyers étant quasi stable (*-0,01% sur un an*).

Location logement des écoles :

Par délibération du 26/11/2015, le Conseil Municipal a donné son accord pour louer le logement des écoles à compter du 01/01/2016, à M. MARC Kévin. Compte tenu des travaux qui ont été effectués, M. MARC bénéficiera d'un mois de loyer gratuit, avec un contrat de location prenant effet au 01/04/2016.

Location photocopieur Mairie :

Le Conseil Municipal accepte le nouveau contrat de location établi pour une durée de 5 ans, avec la société VICHY-BUREAU, pour un copieur TRIUMPH-ADLER Color 2500 CI en remplacement du TRIUMPH-ADLER DCC 6520 de la Mairie, moyennant un loyer trimestriel de **307,86 € HT** au lieu de 346,76 € HT. Il accepte également le nouveau contrat de maintenance reprographie, moyennant un coût copie en noir et blanc de 6 € HT les 1000 impressions et un coût copie en couleur de 60 € HT les 1000 impressions.

Vente de foin sur pied :

Le Conseil Municipal décide à nouveau cette année de mettre en vente les 7 hectares de foin sur pied, de la parcelle de terrain cadastrée section A n° 637 appartenant à la commune, au prix minimum de 45 € la tonne.